



CHOISIR L'ALTERNANCE



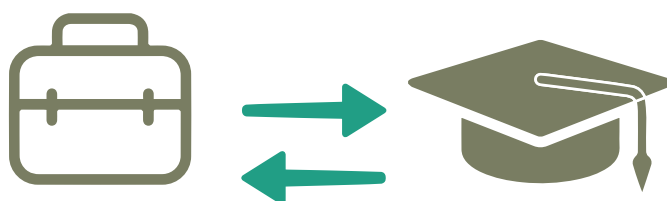
L'ALTERNANCE : QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'alternance est un **dispositif de formation qui combine emploi et études** : temps de présence chez un employeur et période de formation. Il s'agit de se former en partie en entreprise et d'acquérir les compétences professionnelles attendues.

L'alternance est un système de formation fondé sur une phase pratique et une phase théorique qui alternent, une véritable passerelle vers **l'emploi et l'insertion professionnelle**.

En effet, ce système permet de se former à un métier et de s'intégrer plus facilement à la vie et la culture de l'entreprise. Il offre la possibilité de poursuivre des études tout en étant rémunéré. Les formations en alternance existent du niveau CAP jusqu'au Bac + 5.

L'université de Franche-Comté compte actuellement **près de 80 formations en alternance** : DUT, DEUST, DU, Licence professionnelle, Master et Ingénieur.



LES DIFFÉRENTS CONTRATS

La formation en alternance est soumise à **la signature d'un contrat entre un employeur et un salarié** (l'apprenant) considéré comme un stagiaire de la formation professionnelle au sein de l'organisme de formation et comme un salarié à part entière pour l'entreprise. Cette pédagogie mixte permet d'articuler formation théorique à l'Université et exercice pratique en entreprise. Elle favorise également le développement de compétences adaptées aux besoins des secteurs d'activités ciblés. Deux types de contrat existent, le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation. Le coût pour l'employeur est différent en fonction du type de contrat signé.



LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage **s'adresse aux jeunes de 16 à 29 ans révolus***. Le contrat peut être proposé en CDI (contrat durée indéterminée) ou en CDD (contrat à durée déterminée) variant de 6 mois à 3 ans en fonction du diplôme choisi (jusqu'à 4 ans pour les travailleurs handicapés).

La rémunération varie de 27 à 100% du SMIC (pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2019) selon l'âge de l'apprenti et sa progression dans l'apprentissage (niveau d'études). Dans l'enseignement supérieur la rémunération varie entre 43 et 100%.

Des aides complémentaires sont également accessibles pour le logement, le transport, le passage du permis de conduire B. Pour l'employeur, il existe une aide unique à l'embauche.

* des exceptions sous conditions : les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs handicapés, les sportifs de haut niveau, les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.



Les secteurs qui recrutent le plus d'apprentis en contrat d'apprentissage sont l'artisanat, le commerce, l'industrie, l'agriculture, l'associatif, le public non industriel et non commercial, les professions libérales et le travail temporaire.

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le contrat de professionnalisation est **destiné aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus** ; aux demandeurs d'emploi de 26 ans et plus ; aux bénéficiaires du RSA, de la prime d'activité ou d'allocation spécifique de solidarité ainsi qu'aux adultes handicapés. L'objectif de ce contrat est de permettre aux alternants d'acquérir une qualification professionnelle reconnue*. L'alternant peut signer un CDD ou un CDI de 6 mois à 1 an (voire 3 ans dans certains cas). Le salaire diffère également selon l'âge de l'alternant et son niveau de formation initiale. Il varie entre 55 et 100 % du SMIC (dans le supérieur 65 à 100%). Pour l'employeur, il y a possibilité de prise en charge par l'opérateur de compétences (OPCO) de l'entreprise.

Il est possible d'effectuer un contrat de professionnalisation dans les domaines du secteur privé : l'artisanat, l'industrie, le transport, la banque, l'audit, le BTP, la distribution, les services aux particuliers, l'informatique, l'hôtellerie-restauration et l'énergie entre autres. Attention ! L'Etat, les collectivités territoriales ainsi que leurs infrastructures publiques administratives, ne peuvent pas signer de contrat de professionnalisation.

*reconnue par les classifications d'une convention collective nationale de branche professionnelle.



CONSTRUIRE SON PROJET D'ALTERNANCE



Définition du
projet

Appropriation
de la
formation

Connaissance
du marché

Candidature

La réussite du projet d'alternance réside dans **sa préparation** et dans sa définition précise. Il est nécessaire d'identifier clairement le projet de formation, ses débouchés professionnels et le projet d'intégration en entreprise pour présenter une candidature cohérente à l'employeur.

En effet, si la motivation du candidat est strictement limitée à l'idée d'être rémunéré pour par exemple financer ses études, la candidature a peu de chance de présenter un intérêt pour l'entreprise. La **structure d'accueil procède à un recrutement** : elle cherche un candidat pour lequel elle repère un potentiel professionnel. Il est donc nécessaire de s'interroger en amont sur les attentes de l'employeur et sur ses objectifs personnels et professionnels.

➡ Définissez votre projet seul ou avec l'aide d'un conseiller. Il convient notamment d'être bien au clair sur les modalités administratives et financières de l'alternance. Pour cela, **le service SeFoC'AI** (Formation Continue et Alternance) de l'université peut vous aider. Concernant la définition du projet, la recherche d'entreprises, le service **OSE** (orientation stage emploi) peut vous accompagner.

Le projet doit correspondre à vos aspirations professionnelles mais il doit être en accord avec **vos valeurs, vos motivations, vos centres d'intérêt et votre personnalité**. Il doit également répondre aux besoins **du marché du travail** et s'inscrire dans une perspective de formation réfléchie.

Aussi, il est impératif de **s'approprier le contenu de la formation visée** pour le présenter aux entreprises, en usant des termes spécifiques, au moment de la recherche de contrat, **d'identifier les débouchés de la formation et les métiers associés**, de connaître les **compétences attendues** par les entreprises et les missions que vous aurez à réaliser (en consultant par exemple les offres d'emploi dans le domaine visé) et de **s'informer sur le marché du travail**.



Les sites internet des établissements de formation présentent généralement la formation en détail et ses débouchés. Il est possible de rechercher les fiches RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) associées aux formations pour connaître les compétences validées par la formation.

L'Onisep, le CIDJ (Centre d'Information et de Documentation Jeunesse) permettent de recueillir une information détaillée sur les débouchés des formations, les secteurs d'activités, les métiers.

Les informations sur le marché du travail passent par la consultation d'offres via des sites comme l'APEC et Pôle emploi notamment. Le module IMT (information marché du travail de Pôle emploi) permet de recueillir des données par secteur, métier, région.

Une fois le projet construit, il est temps de **candidater auprès des organismes de formation et de rechercher sa future entreprise d'accueil**. Dans les deux cas, il faut faire acte de candidature la plupart du temps via un dossier, **un CV et une lettre de motivation**.

Ces éléments doivent être préparés en fonction de l'objectif visé. Ainsi, la lettre sera réadaptée pour la formation ou pour l'entreprise.

➡ Pour une inscription en formation post-bac, la candidature en formation doit être formalisée via la plateforme d'accès à l'enseignement supérieur Parcoursup.



Pour cibler les entreprises, il est nécessaire de se positionner à la fois sur les **marchés ouverts et cachés de l'emploi**. Il ne s'agit pas de se limiter à la recherche d'offres d'alternance. De nombreux sites existent et la concurrence est rude (beaucoup de candidats).

La candidature spontanée auprès des entreprises est complémentaire et moins concurrentielle. Pour cibler les entreprises, faites appel à votre entourage, vos connaissances et **activez votre réseau**. La recherche d'entreprises peut se faire via des répertoires généralistes et spécialisés. Une liste non exhaustive vous est proposée dans la rubrique « sites utiles » en bas de ce document.

L'entreprise a besoin de connaître précisément votre projet de formation, les compétences acquises en formation et les compétences à acquérir, pour identifier au mieux **le tuteur qu'elle mettra à disposition** et les missions qui pourront vous être confiées.

Ayez en tête que vous représentez un investissement de temps et financier en tant que salarié alternant, voire futur collaborateur. Cet investissement est bien plus conséquent que l'accueil d'un stagiaire. Un salarié de la structure d'accueil donnera une partie de son temps de travail pour vous encadrer et vous former. D'où l'importance de vous présenter comme un professionnel avec un projet clair au service du développement de la structure.

➡ Dans tous les cas, il est essentiel de respecter **le bon timing** ! Les entreprises choisissent généralement les mois de mars à juin pour étudier les candidatures et procéder aux entretiens. Sachez que la plupart des formations permettent de signer un contrat en alternance 3 mois après la date de début de la formation ou de choisir le mode présentiel.



AVANTAGES POUR L'ÉTUDIANT

- Profiter d'une expérience professionnelle au titre de salarié
- Prendre conscience des enjeux du travail
- Acquérir ou développer des compétences
- S'adapter et s'intégrer au sein d'un organisme
- Renforcer son CV
- Obtenir un diplôme, se qualifier
- Bénéficier de frais de formation gratuits (prise en charge par l'employeur et l'état, aides de la région)
- Étudier tout en étant rémunéré par l'entreprise
- Financer ses études



DIFFICULTÉS POUR L'ÉTUDIANT

- Trouver une entreprise avec peu d'expérience à valoriser
- Suivre un rythme soutenu nécessitant organisation et détermination
- Accepter de participer pleinement à l'activité de l'entreprise
- Accepter un calendrier annuel et un planning différents (la majorité des vacances scolaires sont travaillées, les alternants bénéficient de 5 semaines de congés payés).

AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE

- Initier à la culture d'entreprise
- Former leur futur salarié à leurs méthodes et outils
- Bénéficier de nouvelles visions et idées
- Recruter sur des métiers en tension
- Sauvegarder et pérenniser des métiers en voie de disparition
- Partager des savoir-faire spécifiques
- Bénéficier d'avantages fiscaux, d'aides à l'embauche, d'aides spécifiques

DIFFICULTÉS POUR L'ENTREPRISE

- Intégrer un salarié avec moins d'expérience, moins productif
- Mobiliser des ressources en interne pour accompagner l'alternant
- Appréhender/évaluer en amont les compétences et le potentiel de l'apprenant

QUELQUES REPÈRES :

- 500 métiers sont accessibles par l'alternance. Le pourcentage d'alternants après le bac est de 20% dont 70% ont choisi un contrat d'apprentissage.
- On compte 410 600 jeunes en contrat d'apprentissage et 157 500 en contrat de professionnalisation en juin 2017.
- 36% des apprentis préparent des diplômes de niveau bac+2 ou plus.
- Près de 7 apprentis sur 10 trouvent un emploi dans les 7 mois après leur formation.

*source : Activités des jeunes et politiques d'emploi, Le Ministère du travail et de l'emploi (janvier 2018) et L'alternance en chiffre, CIDJ.

DES POSSIBILITÉS À L'INTERNATIONAL ?

Il est possible de suivre une formation en alternance à l'étranger pendant plusieurs semaines voire plusieurs mois. Le **programme Erasmus+** permet aux apprentis et post-apprentis de réaliser un stage de 2 semaines à un an dans l'un des pays participant au programme (28 pays de l'Union européenne, Islande, Norvège, Liechtenstein, Turquie, Macédoine et Serbie). Cette expérience est très appréciée par les entreprises.

L'ALTERNANCE POUR LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX ?

Les étudiants étrangers peuvent avoir accès à l'alternance à durée déterminée. Il faut toutefois obtenir une autorisation de travail si vous n'êtes pas ressortissant d'un pays de l'Espace économique européen (ou de la Suisse).

Pour les ressortissants d'un pays de l'Union Européenne (UE) ou de l'Espace Economique Européen (ECC) ou de Suisse, le principe de libre circulation des travailleurs s'applique et de ce fait, aucune autorisation de travail n'est à demander.

Dans le cas contraire, il faut être titulaire d'un titre de séjour valide. Si vous disposez de la carte de séjour « vie privée, vie familiale », aucune condition supplémentaire n'est requise. Si vous disposez de la carte de séjour « étudiante », il faut par contre obtenir une autorisation temporaire de travail (APT). Pour ce faire, adressez-vous au service de la main-d'œuvre étrangère (MOE) de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de votre domicile. Vous devrez justifier d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport), d'un titre de séjour « étudiant » en cours de validité, de l'attestation d'inscription dans un établissement d'enseignement, d'un contrat de travail en alternance établi sur un formulaire Cerfa signé par le salarié et l'entreprise.

LISTE DES CONTACTS DE L'UNIVERSITÉ



Service orientation stage emploi

Maison des étudiants de Besançon

36A, avenue de l'Observatoire

25030 Besançon Cedex

03 81 66 50 65

ose@univ-fcomte.fr

<http://www.univ-fcomte.fr/orientation-et-insertion-professionnelle>

SeFoC'AI – Service Formation Continue et Alternance

Maison des étudiants

36A, avenue de l'Observatoire

25030 Besançon cedex

03 81 66 61 21

sefocal@univ-fcomte.fr

<http://formation-continue.univ-fcomte.fr>

SITES UTILES



www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/

www.travail-emploi.gouv.fr

www.enalternance.com

www.handi-alternance.fr

www.onisep.fr

www.cidj.fr

www.apec.fr

www.pole-emploi.fr

<https://candidat.pole-emploi.fr/marche-du-travail/accueil>

<http://direccte.gouv.fr/>

<https://univ-fcomte.jobteaser.com>

<https://www.cleor.org/>

ANNUAIRES D'ENTREPRISES



Annuaire d'entreprises généralistes : pages jaunes, Kompass

Annuaire d'entreprises régionaux : www.cleor.org, www.franche-comte-industries.com, www.aef.cci.fr

Annuaire spécialisés (sites des pôles de compétitivité, des clusters d'excellence, des technopôles): véhicule du futur, temis, plastipolis, vitagora, techn'hom, nuclear valley, innov-health ...

Fédérations professionnelles, associations en lien avec le secteur identifié

Retrouvez tous nos conseils et consultez les dates de nos ateliers sur
www.univ-fcomte.fr/orientation-et-insertion-professionnelle